

Section Inspection

**ATTESTATION D'ACCREDITATION
ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 3-1150 rév. 3**

Le Comité Français d'Accréditation atteste que :
The French Committee for Accreditation certifies that :

**FRANCEAGRIMER - Organisme d'Inspection Bois &Plants, OI B&P
12, rue Henri ROL-TANGUY - TSA 20002
93555 MONTREUIL CEDEX**

SIREN : 130006364

satisfait aux exigences de la norme : **NF EN ISO/CEI 17020:2012**
fulfils the requirements of the standard :
et aux règles d'application du Cofrac
and Cofrac rules of application
en tant qu'organisme d'inspection de type / *As an inspection body of type : A*

Un organisme de type A est un organisme fournissant exclusivement des services d'inspection de tierce partie indépendante.

A type A body is a body exclusively providing "third party" inspection services.

pour les domaines d'activités de / *for the domaine of activities of :*

AGROALIMENTAIRE / AGRI-FOOD

pour lesquelles les activités sont précisément décrites dans l'annexe technique suivante / *which activities are precisely described in the following technical annex :*

3-1150 rév. 3

et réalisées à partir d'une ou plusieurs des Implantation(s) listées dans cette annexe technique.
and performed by one or several of the Geographical unit(s) listed in this technical annex.

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation pour les activités objets de la présente attestation.

Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.

Date de prise d'effet / *Granting date* : **01/01/2020**

Date de fin de validité / *Expiry date* : **31/12/2024**

Pour le Directeur Général et par délégation
On behalf of the General Director

La Responsable du Pôle Bâtiment / Industries / Services,
Pole manager - Building / Industries / Services,

Diane JARRY

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.

This certificate is only valid if associated with the technical appendix.

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).

The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 3-1150 Rév. 2.

This certificate cancels and replaces the certificate N° 3-1150 Rév. 2.

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac. *The Cofrac's liability applies only to the french text.*

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS
Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – www.cofrac.fr

ANNEXE TECHNIQUE

N° 3-1150 rév. 3

Organisme d'inspection accrédité :

FRANCEAGRIMER - Organisme d'Inspection Bois &Plants, OI B&P
12, rue Henri ROL-TANGUY - TSA 20002
93555 MONTREUIL CEDEX

PORTEE D'ACCREDITATION	
N° 8 - AGROALIMENTAIRE	
Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspection (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
8.2 - Production primaire végétale	
8.2.1 - Santé des végétaux # ➤ Inspections en vue de la délivrance du Passeport Phytosanitaire Européen (PPE) Contrôle à la production des établissements immatriculés Contrôle de la circulation des végétaux intra-communautaire et à travers les zones protégées de l'union européenne	Directive 2000/29/CE concernant les mesures de protection contre l'introduction dans la Communauté d'organismes nuisibles aux végétaux et contre leur propagation à l'intérieur de la Communauté Code rural et de la pêche maritime (articles L251-1 à L251-20) (articles R251-1 à R251-41) Arrêté du 31 juillet 2000 établissant la liste des organismes nuisibles aux végétaux, produits végétaux et autres objets soumis à des mesures de luttes obligatoires Arrêté du 24 mai 2006 relatif aux exigences sanitaires des végétaux, produits végétaux et autres objets Ordres de service et ordre de méthodes émis par la DGAL relatifs au passeport phytosanitaire européen

Section Inspection

Liste des Implantations concernées par l'accréditation octroyée
--

IMPLANTATIONS	ADRESSE	TELEPHONE
FRANCEAGRIMER AUVERGNE - RHONES-ALPES	20, boulevard Eugène Deruelle - CS 63789 69432 LYON CEDEX 03	04 72 84 99 10
FRANCEAGRIMER MONTREUIL	12, rue Henri ROL-TANGUY - TSA 20002 93555 MONTREUIL CEDEX	01 73 30 30 00
FRANCEAGRIMER NORD OUEST	10, rue le Nôtre - CS 74414 49044 ANGERS CEDEX 1	02 41 72 32 32
FRANCEAGRIMER NORD-EST	4, bis rue Hoche - BP 87865 21078 DIJON CEDEX	03 80 39 30 00
FRANCEAGRIMER NOUVELLE AQUITAINE	Cité Mondiale - 23, parvis des Chartrons 33074 Bordeaux Cedex	05 35 31 40 20
FRANCEAGRIMER OCCITANIE	22, rue de Claret 34070 MONTPELLIER	04 67 07 81 00
FRANCEAGRIMER PACA-CORSE	Résidence Plein Sud - Avenue P.GIACOBBI-MONTESORO 20600 BASTIA	04 95 51 86 40
FRANCEAGRIMER PACA/CORSE	2, avenue de la synagogue - BP 90923 84091 AVIGNON CEDEX 9	04 90 14 11 00

Date de prise d'effet : **01/01/2020**

Le Responsable d'Accréditation Pilote
The Pilot Accreditation Manager

Olivier CHANTREAU

Accréditation Non Valide

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 3-1150 Rév. 2.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – www.cofrac.fr